

COMMUNIQUE

Le 13 juin 2007

Eurotunnel et le Port Autonome de Dunkerque signent un accord de partenariat dans le domaine ferroviaire

Eurotunnel et le Port Autonome de Dunkerque (PAD) ont conclu aujourd'hui, mercredi 13 juin 2007, un accord de partenariat stratégique visant au développement coordonné de leurs activités de transport ferroviaire de marchandises.

A moins de 50 Km de distance, Eurotunnel et le PAD ont pour point commun de gérer des infrastructures majeures du littoral du Nord de la France, par lesquelles ont globalement transité 74 millions de tonnes de fret en 2006. Port sec et port maritime, ils disposent d'installations, de savoir-faire et d'intérêts complémentaires.

Après le succès de sa restructuration financière, Eurotunnel fait de la relance du fret ferroviaire un de ses axes prioritaires de développement. Le PAD, doté d'équipements ferroviaires de taille, figure au premier rang des ports français pour l'acheminement par le rail de ses trafics maritimes.

Le rapprochement entre Eurotunnel et le PAD va permettre la recherche de modes de coopération dans trois domaines principaux :

- Le transport de conteneurs débarqués par le terminal portuaire dédié à Dunkerque, et ensuite acheminés par trains vers la Grande-Bretagne, via le tunnel sous la Manche ;
- L'exploitation des liaisons ferrées entre Dunkerque, le Littoral et la plateforme multimodale de Dourges (Pas-de-Calais) ;
- Un partage de compétences techniques, notamment dans les domaines de la sécurité et des opérations ferroviaires.

L'accord de partenariat entre Eurotunnel et le Port Autonome de Dunkerque a été signé dans les locaux de la Communauté urbaine de Dunkerque, en présence de son président, Michel Delebarre, ancien ministre d'Etat, qui témoigne ainsi de tout son soutien à cette initiative.

Jacques Gounon, Président-Directeur général d'Eurotunnel, a déclaré : « *Grâce à cet accord, Eurotunnel s'engage avec détermination dans la voie du développement et affirme sa volonté concrète de relance du fret ferroviaire, moyen de transport respectueux de l'environnement* ».

Jean-Claude Terrier, Directeur général du Port Autonome de Dunkerque, a déclaré : « *Les relations que nous avons nouées depuis plusieurs années ont montré notre complémentarité sur de nombreux projets. Cet accord doit nous permettre de les concrétiser* ».